



MAIRIE
DU
GRAND-PRESSIGNY
INDRE-ET-LOIRE

**DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE LE GRAND PRESSIGNY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND PRESSIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025

Date d'affichage : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 / Présents : 13 / Représenté : 1 / Votants : 14

Présents : M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Richard DECHARTE, M. Daniel KUSINSKI, M. Cédric GAGNEPAIN, Mme Élodie MOUTAULT (arrivée : 19h35), M. Thierry VÉRON, Mme Francine GUÉRIN, Mme Karine JOUTEUX, Mme Laura MARQUANT, Mme Maylinda FANET, Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN, M. Francis BRUÈRE.

Absent : M. Ludovic BLARD.

Absent excusé représenté par pouvoir : M. Nicolas VENAULT a donné pouvoir à M. Daniel KUSINSKI.

Mme Maylinda FANET a été désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 👉 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 août 2025,
- 👉 Maison de Santé Pluriprofessionnelle : bail professionnel avec Madame Solène FILLON, psychologue – praticienne en hypnose et PNL, à partir du 15 octobre 2025,
- 👉 Suppression d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial,
- 👉 Attribution de cartes cadeaux pour le Noël des agents communaux,
- 👉 État des décisions,
- 👉 Questions diverses.

- *Nombre de votants au début de la séance : 13 votants* -

DÉLIBÉRATION N° 30-09-2025-01

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

5.2 – Fonctionnement des assemblées

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

🗳️ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2025.

DÉLIBÉRATION N° 30-09-2025-02

MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE : BAIL PROFESSIONNEL AVEC MADAME SOLÈNE FILLON, PSYCHOLOGUE-PRACTICIENNE EN HYPNOSE ET PNL, À PARTIR DU 15 OCTOBRE 2025

3.3 – Locations

Monsieur le Maire rappelle que Madame Solène FILLON, psychologue-praticienne en hypnose et PNL, a fait part de sa volonté d'exercer au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle sise 8 Place des AFN (parcelle cadastrée section AI n° 517) à compter du 15 octobre 2025. Un bail professionnel doit donc être établi.

Dans cette structure, Madame FILLON occupera une surface de 39,37 m² détaillée comme suit :

- ✓ 15,31 m² = salle de consultation n° 4,
- ✓ 2,98 m² = réserve n° 2,
- ✓ 21,08 m² = partie commune, après partage avec les autres locataires (1/5^{ème}).

Le prix au m² étant fixé à 10 €, conformément à la délibération n° 25-02-2025-03, le montant du loyer mensuel de Madame Solène FILLON s'élève donc à 393,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 🗳️ **DÉCIDE** de louer la salle de consultation n° 4, la réserve n° 2, ainsi que 1/5^{ème} des communs de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Madame Solène FILLON, psychologue-praticienne en hypnose et PNL, à partir du 15 octobre 2025,
- 🗳️ **FIXE** le loyer des locaux occupés à 393,70 € par mois, en application et selon les modalités de la délibération n° 25-02-2025-03,
- 🗳️ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce bail professionnel.

- Suite à l'arrivée de Mme Élodie MOUTAULT à 19h35, le nombre de votants passe de 13 à 14 -

DÉLIBÉRATION N° 30-09-2025-03

SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

4.1 – Personnel titulaire

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 27 mai 2025, le Conseil Municipal a créé un emploi permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025, afin de permettre un avancement de grade.

Toutes les modalités nécessaires à cet avancement de grade ayant été accomplies, il convient donc :

- de supprimer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps complet,
- de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

✚ **DÉCIDE** de supprimer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025,

✚ **DIT** que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 30-09-2025-04

ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX POUR LE NOËL DES AGENTS COMMUNAUX

8.2 – Action sociale

Monsieur le Maire rappelle que la commune attribue traditionnellement aux agents communaux un cadeau de fin d'année, sous la forme de cartes cadeaux, et précise qu'une délibération est désormais obligatoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Considérant qu'une carte cadeau de faible valeur ne constitue pas un complément de rémunération dans la mesure où le montant octroyé annuellement par agent n'excède pas 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer le type des actions sociales, le montant des dépenses ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **DÉCIDE** d'attribuer des cartes cadeaux aux agents suivants :

- Titulaires / Stagiaires / Contractuels (CDD/CDI) sur des emplois permanents, dès lors que leur contrat est égal ou supérieur à 6 mois, qu'ils sont présents dans la collectivité et qu'ils justifient d'une ancienneté de 6 mois au 25 décembre,

✚ **PRÉCISE** que ces cartes cadeaux seront nominatives et distribuées à l'occasion de Noël, pour un montant de 80 € par agent,

✚ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités et à signer l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

ÉTAT DES DÉCISIONS

➤ **Décision n° 2025-26 – Droit de préemption**

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé à Étableau (parcelles BI n° 169, 73, 76, 77 et 78) appartenant à Monsieur Pascal MITAUX.

➤ **Décision n° 2025-27 portant sur la fourniture et la pose de portes coupe-feu pour l'enclouement de l'escalier central de l'hôtel-restaurant L'Auberge**

Il est décidé de retenir le devis de la SARL BHM d'un montant de 7 746,00 € H.T.

➤ **Décision n° 2025-28 portant sur l'ajout d'un tableau de report (système d'alarme) dans le logement privatif de l'hôtel-restaurant L'Auberge**

Il est décidé de retenir le devis de la société DEF d'un montant de 6 758,39 € H.T.

➤ **Décision n° 2025-29 portant sur la rétrocession de la concession de terrain n° 952 dans le cimetière communal**

Il est décidé une rétrocession de la concession funéraire n° 952 à la commune - Carré B/Emplacement 3 - suite à la demande du concessionnaire, au prix de 162,44 €.

QUESTIONS DIVERSES

👤 Monsieur le Maire

- présente les bilans suivants :

Bilan Garderie périscolaire - Année scolaire 2024/2025

Inscriptions : 52 enfants

(34 du Grand Pressigny / 5 de la Celle-Guenand / 3 de Chaumussay / 1 de Barrou / 3 du Petit-Pressigny / 1 de Ferrière-Larçon / 1 de Bournan / 1 de La Guerche / 1 de Paulmy / 2 de Cussay).

Budget :

DÉPENSES		RECETTES	
Alimentation (goûters) :	947,16 €	Facturation aux familles :	7 171,00 €
Charges de personnel :	10 862,17 €		
TOTAUX	11 809,33 €	TOTAUX	7 171,00 €

Soit un déficit de 4 638,33 €

(Pour mémoire le déficit de l'année 2023/2024 était de 6 332,79 €).

Bilan Piscine - Juillet & août 2025

3 501 entrées (soit 32 de plus par rapport à 2024),

5 405,50 € de recette (soit 64,50 € de plus par rapport à 2024).

Bilan Camping - Juillet & août 2025

738 emplacements nus occupés,

10 semaines de location sur 16 au niveau des 2 chalets,

14 100 € de recette.

Depuis l'ouverture du camping en avril 2025, les recettes s'élèvent à environ 17 400 € (soit 500 € de moins par rapport à 2024, à la même période).

- revient sur le vol de câbles électriques survenu courant août avenue des Bord de Claise. L'entreprise INEO a chiffré la remise en état du réseau d'éclairage public : le montant du préjudice est estimé à 9 136,37 € TTC. Monsieur le Maire précise avoir déposé plainte auprès de la gendarmerie et sollicité MMA pour l'assurance.
- informe avoir reçu dernièrement un mail d'AGRIAL au sujet de l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section BR n° 344 et 348. Afin d'avancer, il convient désormais de leur communiquer les coordonnées du notaire qui sera en charge du dossier pour la commune.
- explique que contrairement à ce qu'il a annoncé lors de dernier conseil municipal, il n'est plus nécessaire de délibérer suite au classement de la commune en zone France Ruralités Revitalisation « Plus » (FFR+). En effet, la communauté de communes, après renseignement auprès des services de la DDFIP, a eu confirmation que pour les collectivités ayant déjà pris une délibération en lien avec la FFR (FFR 2024), ce qui est le cas pour Le Grand Pressigny, l'application de l'effet renforcé est automatique.

- fait un point sur les diverses manifestations organisées le 4 octobre à l'occasion de Octobre Rose. La météo peu clémente pourrait compromettre le montage des stands.
- présente le document sur les panneaux type « Aire d'autoroute » qui vont être installés prochainement par la communauté de communes le long de la voie verte. Monsieur Francis BRUÈRE, qui fait partie du groupe de travail voie verte, indique que le but est de diriger les usagers vers les villages traversés. Il est ainsi demandé à chaque commune concernée de choisir sa couleur dominante en établissant un classement de 1 à 9 parmi les couleurs proposées.

Classement retenu :

- | | |
|-------------|--------------|
| 1) Bleu 99 | 6) Violet 91 |
| 2) Bleu 80 | 7) Violet 44 |
| 3) Vert 100 | 8) Jaune 0 |
| 4) Bleu 17 | 9) Jaune 17 |
| 5) Vert 51 | |

Monsieur Francis BRUÈRE se charge d'en informer la communauté de communes.

✚ **Monsieur Claude VÉRON** dresse un bilan positif de la manifestation La Zarbi'Cyclette, avec notamment une centaine de personnes au départ du Grand Pressigny. Il remercie les élus qui se sont mobilisés pour cet événement.

✚ **Madame Laura MARQUANT**

- interroge Monsieur le Maire sur les locaux disponibles à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Monsieur le Maire répond que la structure est actuellement complète.
- tient à dire que la réunion de présentation sur le don d'organes était très intéressante.

✚ **Monsieur Richard DECHARTE** précise que les travaux de voirie 2025 sont à ce jour terminés.

✚ **Monsieur Cédric GAGNEPAIN** préconise le nettoyage du plancher du clocher de l'église.

✚ **Monsieur Francis BRUÈRE** signale que le cache d'un candélabre situé Etableau n'a toujours pas été refixé.

✚ **Monsieur Thierry VÉRON** constate un problème d'entretien des haies, notamment au niveau des Roches et de la rue du Château. La végétation déborde sur le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Liste des délibérations de la séance du 30/09/2025

Numéro d'ordre : 1

Numéro de la délibération : 30-09-2025-01

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2025

Numéro d'ordre : 2

Numéro de la délibération : 30-09-2025-02

Objet de la délibération : Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Bail professionnel avec Madame Solène FILLON, psychologue-praticienne en hypnose et PNL, à partir du 15 octobre 2025

Numéro d'ordre : 3

Numéro de la délibération : 30-09-2025-03

Objet de la délibération : Suppression d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial

Numéro d'ordre : 4

Numéro de la délibération : 30-09-2025-04

Objet de la délibération : Attribution de cartes cadeaux pour le Noël des agents communaux

Liste des membres présents à la séance du 30/09/2025

M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Richard DECHARTE, M. Daniel KUSINSKI, M. Cédric GAGNEPAIN, Mme Élodie MOUTAULT (arrivée : 19h35), M. Thierry VÉRON, Mme Francine GUÉRIN, Mme Karine JOUTEUX, Mme Laura MARQUANT, Mme Maylinda FANET, Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN, M. Francis BRUÈRE.

Procès-verbal approuvé le 4 novembre 2025

**Le Maire,
Christophe LE ROUX**



**La secrétaire de séance,
Maylinda FANET**

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Maylinda FANET', written over a light blue horizontal line.